

DÉLIBÉRATION N°DL20220038 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 21 MARS 2022

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 11/03/2022 ; que la délibération ci-après transcrise, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 33 présents, 6 absents représentés à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA (à partir de 18h50) ; Mme Sandrine FRANÇON ; M. Jean-Paul RIVAT ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; M. Pierre DECLINE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE (à partir de 18h40) ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; M. Philippe PARET ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Isabelle SURPLY ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à partir de 20h31) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Axel DUGUA a donné procuration à M Hervé REYNAUD (jusqu'à 18h50)

M. Jean-Marc LAVAL a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

Mme Christine POUILLOUX a donné procuration à M. Régis CADEGROS

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER a donné procuration à M. Romain PIPIER

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M Jean MINNAERT (jusqu'à 20h31)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Béatrice COFFY.

**PETITE ENFANCE - ÉTABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE JEUNES ENFANTS (EAJE) -
CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS
FAMILIALES DE LA LOIRE - RENOUVELLEMENT**

Mme Florence VANELLE expose ce qui suit :

Les conventions d'objectifs et de financement entre la ville et la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire (CAF) relatives aux Établissements d'Accueil de Jeunes Enfants (EAJE) doivent être renouvelées. La CAF soutient l'activité des établissements d'accueil du jeune enfant et accorde un bonus financier afin de faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap ou de grande pauvreté.

Les conventions d'objectifs et de financement précisent les orientations et les objectifs prioritaires de la CAF ainsi que les modalités de calculs et financements. Elles sont signées pour 5 ans (2022-2026).

La CAF soutient les quatre EAJE de la ville de Saint-Chamond (Multi-accueil Marie-Curie, Crèche du Dauphiné, Centre petite enfance et Espace Petite Enfance) à travers la Prestation de Service Unique (PSU), le bonus « inclusion handicap » et le « bonus mixité sociale ».

Ces financements sont versés en fonction de l'activité des équipements et des ressources des familles.

La prestation de service unique et les bonus représentaient une recette d'environ 883 008 € pour l'année 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'unanimité des suffrages exprimés par 39 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** les conventions d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire relatives aux modalités de financement des Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants pour les années 2022 à 2026,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention et tous les documents y afférents.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 22/03/2022

Le maire,

Hervé REYNAUD